

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.025**

**Production et
distribution de l'eau
industrielle : tarifs
2008**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL

Excusé(s) :

Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAU
POTABLE

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU INDUSTRIELLE : TARIFS 2008

Par délibération n°391 du 14 décembre 2006, vous avez fixé pour l'année 2007 les tarifs de l'eau industrielle indiqués ci-dessous :

Désignations	Tarif 2007 € HT
<u>Abonnement Forfaitaire annuel</u>	
Compteur inférieur ou égal à 20 mm	50,00
Compteur strictement supérieur à 60 mm	250,00
Prix du m ³ consommé	0,339

Pour l'année 2008, il vous est proposé une augmentation de 2%

Désignations	Augmentation de 2 % € HT
<u>Abonnement Forfaitaire annuel</u>	
Compteur inférieur ou égal à 20 mm	51,00
Compteur strictement supérieur à 60 mm	255,00
Prix du m ³ consommé	0,346

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

Au vu des éléments cités ci-dessus, **je vous propose** :

D'APPROUVER, pour l'année 2008, une augmentation des tarifs, à hauteur de 2%, et de l'appliquer dès que la délibération sera exécutoire.

DE PRECISER que dans l'éventualité d'une modification des tarifs des différentes redevances incorporées à la tarification de l'eau industrielle, celle-ci serait intégralement répercutée sur les factures des usagers.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 mars 2008	<u>Affiché le :</u> 06 mars 2008